



RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

20^{ème} ÉDITION 18 avril 2026

Modifié le 22 janvier 2026

GENERALITES

L'événement LES LUCIOLES Randonnée & Trail Nocturne qui se déroulera le samedi 18 avril 2026 est organisé par l'association Sportips Events, avec l'appui de la ville de Roquebrune sur Argens, et des associations locales.

La participation à l'Evènement implique votre acceptation expresse et sans réserve du présent règlement.

Ce règlement est destiné à vous garantir la meilleure intégrité, sécurité et sportivité.

Nous sommes ravis de vous accueillir dans notre village et vous souhaitons de passer un agréable moment.

PRESENTATION DE L'EVENEMENT

LES LUCIOLES Rando & Trail Nocturne est une randonnée à allure libre et une course nature chronométrée, inscrite au calendrier fédéral, qui se déroule de nuit, dans le massif forestier, à proximité du Rocher de Roquebrune sur Argens. Les participants, équipés d'une lampe frontale, pourront découvrir les sentiers balisés, plutôt techniques, de nos montagnes. Un balisage spécifique de nuit sera mis en place.

Le Trail, course chronométrée de 7 ou 14 km D+155-330 est limité à 500 participants.

(Choix de la distance 7 ou 14 km au km 3)

La Randonnée de 7 et 14 km est limitée à 2500 participants, départ en 6 vagues

Les courses enfants sont ouvertes aux enfants nés entre 2013 et 2019

LIEU

L'organisation centrale se situe sur la place Germain Ollier (à proximité de la Salle Molière), 83520 Roquebrune sur Argens. Aucun emplacement de stationnement de véhicules n'est cependant disponible sur cette place. Des emplacements prévus à cet effet sont disponibles, notamment au niveau du Parking des DOUANES, du Parking Boulevard Jean Jaurès, Parking Boulevard Joseph Perazzini, du Parking de la Chapelle Saint Roch, ainsi que sur les autres sites prévus par la municipalité de Roquebrune sur Argens. L'accès au site d'organisation se fera à pied.

Le lieu de départ et d'arrivée de tous les parcours se situe sur la place Germain Ollier.

DÉROULEMENT

16h00 : Accueil, Retrait des dossards

19h30 : Départ des coureurs Trail

19H35 : Courses enfants

20h00 : Arrivée des premiers coureurs place Germain Ollier

20h10 : Remise des récompenses aux enfants

20h45 : Remise des récompenses trail

21h00 : Départ des randonneurs en 6 vagues de 500 (21h00*, 21h15, 21H30, 21h45, 22H00, 22h15*)

***la vague de 21h00 effectuera seulement le 14km**

***la vague de 22h15 effectuera seulement le 7km**

01h30 : Arrivée du dernier randonneur, fermeture des parcours

CATEGORIES D'AGES

Les catégories d'âges accessibles pour LES LUCIOLES sont les suivantes :

- COURSE TRAIL ouvert aux participants nés en 2008 ou avant.
- Les personnes Cadets nées en 2009 et 2010 pourront participer seulement sur le 7 km.
- RANDO, ouverte à tous. Les enfants de 11 ans et moins seront accompagnés.
- COURSE ENFANTS Nés entre 2013 et 2018
2013 et 2014 3 tours – 2015 et 2016 2 tours – 2017 et 2018 1 tour

INSCRIPTION, DATE LIMITE ET DOCUMENTS A FOURNIR

Pour tous les départs, l'**inscription doit se faire avant le 17 Avril 2026** en utilisant le lien depuis notre site (<http://traildeslucioles.run/inscriptions/>) ou sur www.sportips.fr dans la limite des places disponibles. Aucune inscription sur place.

Choix des vagues, premier inscrit premier servi.

- Le paiement de l'inscription devra se faire uniquement par CB avant le 17 Avril 2026.

Trail 7 ou 14 km (Course Chronométrée) 22 €

Rando 7 ou 14 km 12 ans et plus (non Chronométrée) 14€

Course Enfants 19h30 entre 2013 et 2018 Gratuit

Repas en option 13€ servi de 19h à 21h

Attention cette année nous avons ajouté une première vague à 21h00 avec obligation d'effectuer seulement le 14 km. Aucun participant de cette vague ne sera autorisé à emprunter le parcours de 7 km

- Les documents à fournir (licences ou PPS) (seulement pour les coureurs) sont à télécharger sur votre fiche personnelle d'inscription en ligne avant le 17 avril 2026. Il ne sera accepté ni paiement sur place, ni document au retrait des dossards.

Le dossier d'inscription devra être complet, payé et documenté au plus tard à la date du 17 Avril 2026.

Pas de document pour les randonneurs

Document justificatif : (seulement pour les coureurs)

- Conformément à l'article II-A-4 de la réglementation des manifestations hors-stade et en référence l'article L231-2-1 du code du sport, est conditionnée à la présentation :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running, ou d'un titre de participation Pass Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de notre manifestation ;
- du Parcours Prévention Santé (PPS) -

Votre PPS est valable 3 mois Vous devrez réaliser votre PPS à partir du : 18/01/2026

Si vous avez déjà un numéro d'attestation PPS, il vous faudra à nouveau suivre le parcours de prévention santé à partir de cette date.

Le certificat médical n'est plus accepté pour les courses ayant lieu après le 1er Septembre 2024.

Vous devrez fournir le numéro de votre dernier PPS (moins de 3 mois) pour valider votre inscription.

- *Licenciés FFA et mineurs, pas besoin du PPS*

- *Pas de changement pour les licenciés FFA, on valide votre inscription automatiquement avec votre numéro de licence ou votre PPS.*

- *Pas de changement pour les mineurs, votre questionnaire de santé est à compléter dans votre procédure d'inscription.*

-Les participants étrangers sont tenus de fournir le PPS (pps.athle.fr)

PROTOCOLE SANITAIRE :

Pas de protocole à ce jour. La réglementation en cours au moment de l'épreuve sera appliquée

SECURITE ET CONSIGNES A RESPECTER

Tous les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif. Ils s'engagent à respecter les règles du code de la route. Des bénévoles seront placés aux

endroits qui présentent un danger et les concurrents devront obtempérer à tous leurs ordres et consignes notamment pour la traversée de voies ouvertes à la circulation. L'organisateur ne saura être recherché ou inquiété en cas de non-respect de l'ensemble de ces consignes.

Une surveillance médicale est assurée les secouristes avec des postes de secours aux points stratégiques précisés par affichage sur le village de la course. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. En cas de problèmes sur les parcours, chaque participant se doit de le signaler. L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de défaillance physique ou psychique.

Les participants s'engagent à respecter les décisions que pourraient prendre les organisateurs dans une situation d'urgence ou pour des modalités relatives à l'organisation de la manifestation. En cas de mauvaises conditions météorologiques (pluie, brouillard...) ou guerre, épidémie ou pour toute autre raison majeure, les organisateurs se réservent notamment le droit de modifier les circuits ou d'annuler les courses ou randonnées, même au dernier moment.

Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets (tubes contenant des gels, papiers, détritus organiques, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles sont à disposition sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Les commissaires de course effectuent des contrôles volants sur les parcours.

Tous les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles mises à disposition sur les postes de ravitaillement. L'organisation incite les coureurs à se munir d'une pochette déchets pour transporter leurs déchets jusqu'au prochain ravitaillement. Elles doivent être utilisées pour collecter les papiers souillés lors d'un besoin urgent aux abords des sentiers. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans les couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site.

Certains passages des parcours proposés empruntent des chemins privés, qui ne sont accessibles que le jour de la manifestation. A ce titre, l'enregistrement des parcours par quelque moyen que ce soit, à des fins autres que strictement personnelles, est interdit. Par conséquent, la divulgation de ces traces sur internet et les réseaux sociaux ou ailleurs est à proscrire.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol et détérioration de matériel.

L'organisation se réserve le droit d'instaurer des délais de passage (barrières horaires), de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique.

Tous les participants s'engagent sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à respecter le règlement de course.

DOSSARDS

Les dossards sont nominatifs, aucun échange ou transfert d'inscription n'est possible, quel que soit le motif invoqué. Les coureurs qui rétrocèdent leur dossard seront reconnus responsables en cas d'accident survenu ou provoqué par le remplaçant durant l'épreuve.

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation :

- d'une pièce d'identité avec photo,

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe.

EQUIPEMENT

Matériel obligatoire :

- Une frontale avec pile de recharge
- Le dossard propre à chaque coureur porté de façon visible et dans son intégralité
- Le bracelet au poignet pour les randonneurs

Recommandé, une couverture de survie et un sifflet.

Conseils :

- Consultez la météo les jours précédents la course et adaptez votre équipement aux conditions prévues
- Le passage à chaque point de contrôle est obligatoire.

ACCOMPAGNANTS

Toute aide des accompagnants ou spectateurs est interdite et mènera à la disqualification du participant.

Les spectateurs ne sont pas admis sur l'ensemble des parcours.

Les chiens ou autres animaux d'accompagnements ne sont pas acceptés sur toute la zone de course.

CHRONOMÉTRAGE DES TRAILS, POINTS DE CONTRÔLE ET BARRIERES HORAIRES

Le chronométrage des trails sera assuré par un dispositif électronique fourni par SPORTIPS.

Chaque coureur doit installer son dossard et la puce électronique, fournis par l'organisation comme indiqué dans la rubrique « dossards » sans y apporter de modification.

Des contrôles électroniques seront installés sur le parcours. Les concurrents qui ne seront pas enregistrés à ces points de contrôle seront automatiquement disqualifiés.

Des barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (ravitaillement...).

Ces barrières horaires sont les suivantes :

Barrière horaire course : à 21h00 au ravitaillement km 8.

Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les coureurs doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée. L'organisation se réserve le droit de mettre hors course tout concurrent qui ne serait manifestement pas en mesure de terminer l'épreuve. Les personnes mises hors course pourront être rapatriées par les équipes bénévoles jusqu'au village de l'événement.

Tout coureur mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer que sous sa propre responsabilité et en autonomie complète sachant que le déballage est effectué par les serre-filres.

Fermeture des parcours

Course à 22H30, Rando à 01h30

Au-delà les participants ne sont plus sous la responsabilité de l'organisateur.

ABANDON

En cas d'abandon lors d'une course, le participant doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche. Le responsable du poste de contrôle invalide définitivement sa participation.

Si un coureur ou randonneur est pris en charge par les services des secours de l'organisation ou conventionnels, il se trouve de fait sous l'autorité des services de secours et doit interrompre sa course si ces derniers l'exigent.

PENALISATION – DISQUALIFICATION SUR LES COURSES

En s'inscrivant au LUCIOLES, les coureurs s'engagent à :

- ne pas utiliser de moyen de transport
- pointer à tous les postes de contrôle
- porter le dossard afin qu'il soit visible durant la totalité de l'épreuve
- se soumettre au contrôle anti-dopage éventuel
- porter assistance à tout participant en difficulté
- se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision
- respecter l'intégralité du présent règlement

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur entraîne une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

JURY D'EPREUVE

Il est composé du comité d'organisation, de l'équipe médicale présente sur la course et du directeur de course.

RECLAMATION

Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC Course Place Germain Ollier à Roquebrune auprès d'un membre du jury d'épreuve, dans un délai maximum de 30 minutes après l'arrivée du coureur concerné.

CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

La philosophie de l'événement ayant pour principal objet de sensibiliser les participants à la richesse et la préservation d'un milieu naturel d'exception, l'aspect chronométrique et performance sportive est volontairement relégué au second plan au profit d'une expérience personnelle faite de valeurs de convivialité, de dépassement de soi et d'osmose avec la nature.

De cette manière, seules les personnes suivantes seront récompensées :

Récompenses

14 km : les 3 premiers du scratch Homme et Femme. Le premier de chaque catégorie d'âge FFA

7 km : les 3 premiers du scratch Homme et Femme.

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

Aucune dotation en argent n'est donnée.

Les résultats seront disponibles en live sur le site internet sportips.fr

ANNULATION D'INSCRIPTION

GARANTIE INDIVIDUELLE ANNULATION

Au moment de votre inscription en ligne sur le site Sportips.fr vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle d'Annulation en option, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (sauf les options. Repas, navette...) sur simple demande de votre part, effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, vous ne pourrez pas demander le remboursement de votre inscription. En cas d'annulation ou report général de l'épreuve, les conditions générales de l'organisateur s'appliquent... (remboursements, abandon...)

Cette garantie individuelle d'annulation n'est pas transférable vers la prochaine édition.

ANNULATION DE L'EVENEMENT

En cas d'annulation générale de l'événement, l'organisation s'engage à proposer 2 options :

1° Abandonner le montant de son inscription au profit de l'association organisatrice.

2° demander le remboursement de 65% du montant de son inscription. Ce remboursement sera effectué par la société d'inscription en ligne SPORTIPS, directement en ligne sur le compte qui a effectué le paiement ..

ASSURANCE / RESPONSABILITE

L'événement est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dégagée. La participation à l'épreuve se fait sous l'entièvre responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

DROITS A L'IMAGE

Tout participant à l'événement LES LUCIOLES renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.

Toute communication sur l'événement ou utilisation d'images de l'événement devra se faire dans le respect du nom de l'événement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

INFORMATIQUE ET LIBERTE

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite auprès de l'organisation en précisant nom, prénom et numéro de dossard.

Votre classement sera diffusé sur le site internet de la FFA.

ACCEPTATION DU REGLEMENT ET ETHIQUE DE L'EVENEMENT

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions. Le fait de s'inscrire à l'épreuve implique, de la part des participants, l'acceptation pleine et totale (c'est-à-dire sans réserve) du présent règlement, de l'éthique de l'événement et de toute consigne adressée par l'organisation aux participants.